Les violences isolent, parlez-en



À qui s'adresser en Dordogne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA DORDOGNE

Vous subissez une ou plusieurs de ces formes de violences...

La violence **physique** résulte d'atteintes au corps (bousculades, gifles, coups, blessures...)

La violence **psychologique** se manifeste par des comportements ou propos méprisants, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme et portant atteinte à son intégrité psychique (harcèlement, isolement familial et social...)

La violence **économique** a pour objectif de déposséder la femme de toute possibilité d'autonomie financière, (privation d'argent, interdiction d'exercer une activité salariée, privation de documents administratifs...)

La violence **sexuelle** se manifeste par la contrainte à des rapports sexuels non consentis (agressions sexuelles, viols...)

La violence **verbale** s'associe aux autres formes de violences, répétée, elle les renforcent et les accompagnent fréquemment (insultes, injures, menaces...)

Vous n'osez pas vous confier, vous n'avez plus confiance en vous

Les violences sont punies par la loi
Vous n'êtes pas seule…
L'État, les collectivités, les associations se mobilisent

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

stop-violences-femmes.gouv.fr

La plateforme de signalement en ligne signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr (disponible 24h24, 7jours/7) pour faciliter le signalement de violences et accompagner le dépôt de plainte

Le compte twitter de sensibilisation « @arretonsles »

Vous êtes dans l'urgence

Contactez le 17 (appel gratuit, 24h/24, 7 jours/7) pour accéder à la Police ou à la Gendarmerie

Contactez le 15 ou le 18 (appel gratuit, 24h/24, 7 jours/7) pour vous faire soigner à l'hôpital le plus proche du lieu où vous vous trouvez

Contactez le 115-SIAO (appel gratuit, 24h/24, 7 jours/7) pour obtenir un hébergement d'urgence

SIAO 115 Dordogne

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
112 TOUTES URGENCES *Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes*	112
SMS OU FAX *Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre*	114

Vous avez besoin d'être écoutée et accompagnée

Vous pouvez vous rapprocher du médecin de votre choix ou de l'Unité Médico-judiciaire d'Urgence – Centre hospitalier de Périgueux - ☎ 05 53 45 29 29

Il y a également des services d'action sociale près de chez vous : mairie, Centre communal d'action sociale (CCAS) et assistantes sociales du Conseil Départemental

Vous pouvez enfin vous adresser à ces structures, elles proposent toutes des permanences proches de chez vous :

→ L'Îlot Femmes (accueil de jour départemental)
‣ 1 rue Jacques le Lorrain – Périgueux
☎ 05 53 09 09 49 ✉ ilotfemmes@safed24.fr

→ Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
‣ 4 rue Kléber – Périgueux
☎ 05 53 35 90 90 ✉ cidff-dordogne24@orange.fr
‣ Antenne de Bergerac :
21 boulevard Jean Moulin – Bergerac
☎ 05 53 35 90 90 ✉ cidff-dordogne24@orange.fr

→ France Victimes Dordogne
‣ 9 rue de Maleville – Périgueux
☎ 05 53 06 11 73 ✉ contact@francevictimesdordogne.fr
‣ Permanence à Bergerac
☎ 06 74 35 85 24 ✉ bav-bergerac@francevictimesdordogne.fr

→ Mouvement Français pour le Planning Familial
74 boulevard Ampère – Périgueux
☎ 05 53 53 11 96 ✉ pf.dordogne@gmail.com

→ Femmes Solidaires
Maison des Associations – 12 cours Fénelon – Périgueux
☎ 07 78 26 13 61 ✉ femmessolidaires24@gmail.com

→ Conseil Départemental de la Dordogne
Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale la plus proche de vous
☎ 05 53 02 27 09

→ Ordres des Avocats
‣ 19 bis cours Montaigne – Périgueux
☎ 05 53 53 21 34 ✉ batonnier-perigueux@orange.fr
‣ 13 boulevard Victor Hugo – Bergerac
☎ 05 53 57 66 68 ✉ avocats.bergerac@wanadoo.fr

→ Point d'accès au Droit (permanences gratuites professionnels et associations)
☎ 05 53 06 39 33 ✉ cdad-dordogne@wanadoo.fr

→ Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne
‣ 50 rue Claude Bernard – Périgueux
☎ 0 810 25 24 10

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES LA LOI VOUS PROTÈGE
APPELEZ LE 3919 "Appel anonyme et gratuit.

Rompre le cycle des violences ne veut pas dire quitter votre logement

Vous souhaitez rester dans votre logement, c'est un DROIT

Vous avez deux possibilités pour solliciter votre maintien au domicile familial, et ce, quel que soit le titulaire du droit de propriété ou de bail sur le logement constituant ce domicile :

- Lors d'une intervention des forces de sécurité au domicile, et si les faits donnent lieu à une procédure judiciaire, l'éloignement de l'auteur des violences du domicile pourra être envisagée sur décision du Procureur de la République à la demande de la victime.

- Vous pouvez saisir en urgence le Juge aux affaires familiales pour obtenir une ordonnance de protection qui pourra organiser notamment l'attribution du logement familial et l'éloignement de l'auteur des violences.

Vous décidez de quitter votre logement

Vous pouvez partir à tout moment en emmenant vos enfants (même mineurs) avec vous dans votre famille, chez des amis ou solliciter un hébergement en urgence ou dans un foyer.

Il est important de signaler votre départ en indiquant le motif au commissariat ou à la gendarmerie.

Prévoyez un sac avec vêtements, papiers d'identité, livret de famille et autres documents importants type bulletins de salaires, carte d'assuré social, ainsi que les éléments de preuves en votre possession : certificat médical, récépissé de dépôt de plainte, ordonnance et jugements rendus...

SIAO 115 Dordogne

Si vous n'avez pas de possibilité d'hébergement, vous pouvez contacter le 115

Un départ peut se préparer avec de l'aide

Pour cela, vous pouvez contacter l'Accueil de jour départemental :
L'Îlot Femmes ‣ 1 rue Jacques le Lorrain – 24000 Périgueux

